

EXERCICE
2022



SUR LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

LA SYNTHÈSE EN QUELQUES CHIFFRES

QU'EST-CE QUE LE BUDGET PRIMITIF (BP)?

Le **budget primitif** constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au contrôle de légalité à la Préfecture.

BUDGET PRIMITIF 2022
FONCTIONNEMENT
761,9 M€
INVESTISSEMENT
452 M€

dont **275,5 M€** d'investissements opérationnels et **372,1 M€** de budgets annexes

Un budget qui consolide les ambitions politiques du mandat



LA RÉVOLUTION DES MOBILITÉS : ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE DU TERRITOIRE

- **59,6 M€** de fonctionnement, regroupant la voirie, le transport collectif (hors budget annexe), la circulation, la signalisation et les déplacements
- **+4,3 M€** pour la gratuité des transports des - de 18 ans
- **565 M€** d'investissements sur la période 2021-2026, soit +61 % par rapport au mandat précédent



LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : DYNAMISER LA RELANCE ET L'ACCÉLÉRATION DES TRANSITIONS AU BÉNÉFICE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

- **2,7 M€** en faveur du contrat triennal, du fonds de recherche et innovation, de l'économie sociale et solidaire et du nouveau projet de fonds alimentaire territorial
- **0,9 M€** d'aides Covid reconduites
- **80 %** des investissements prévus bénéficient à des entreprises locales



LA POLITIQUE SOCIALE : UN TERRITOIRE QUI S'ENGAGE CONTRE LES INÉGALITÉS

- **2,8 M€** incluant le financement de 300 places d'hébergement pérennes à fin 2022
- **+0,5 M€** en faveur de la stratégie de lutte contre la pauvreté, notamment à destination du Centre Communal d'Action Sociale



LA POLITIQUE DES DÉCHETS ET DE LA PROPRETÉ URBAINE : PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT

- Expérimentation de la collecte des bio-déchets pour les communes de - 10000 habitant.es
- **76,3 M€** pour la propreté, les déchets et l'environnement

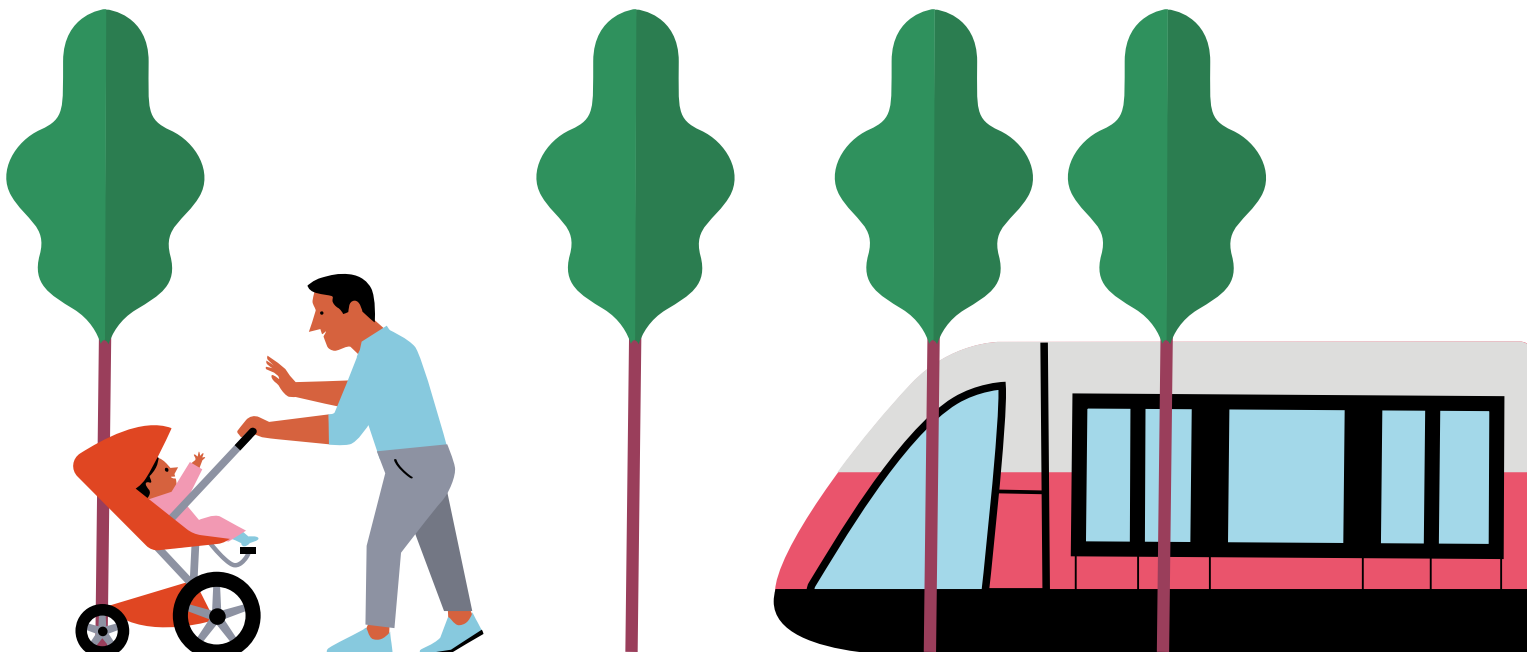
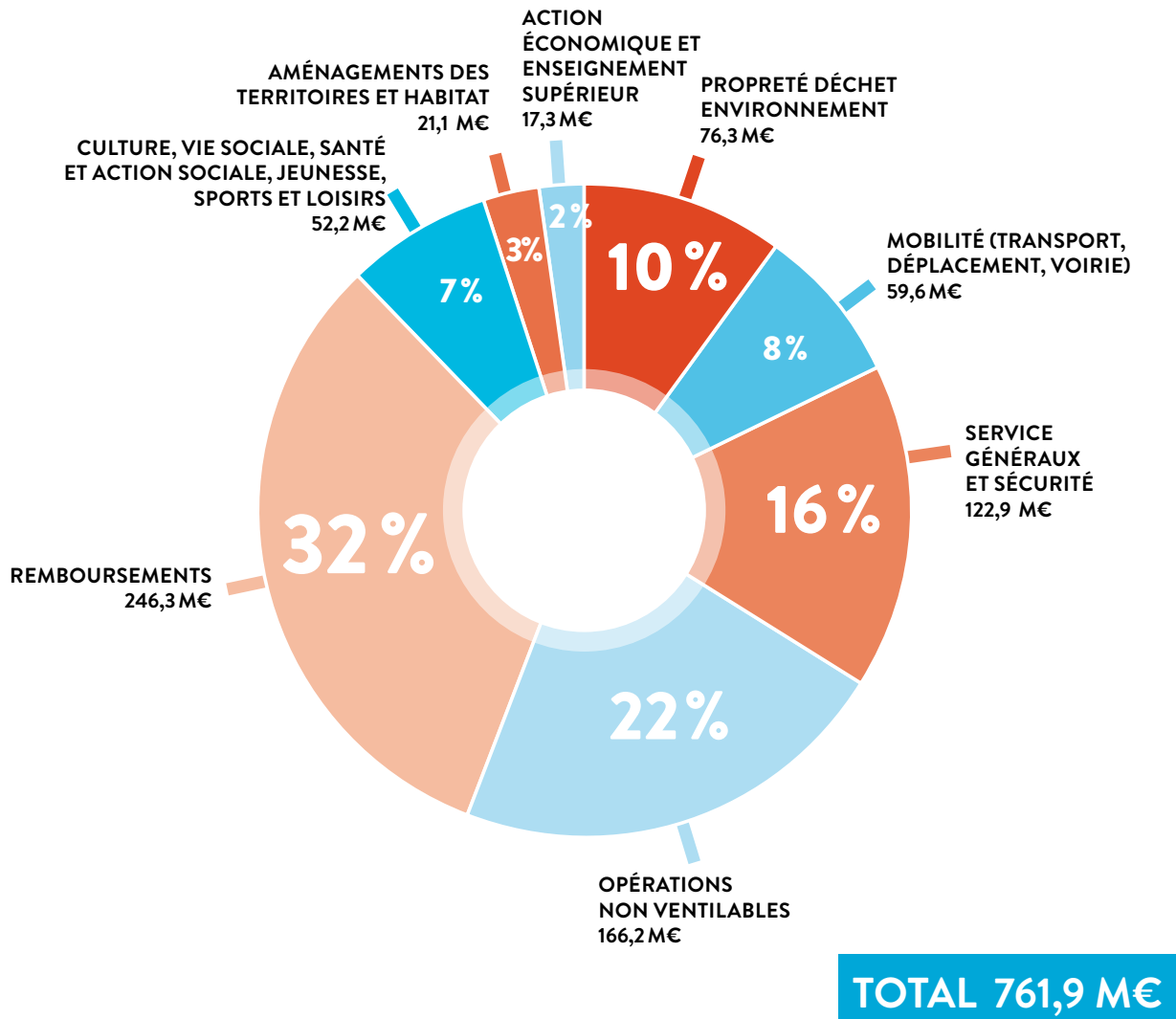


RENFORCER LES SERVICES PUBLICS

- **120** postes créés sur le mandat pour accompagner la transformation durable du territoire

1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

COMMENT SE RÉPARTISSENT LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG ?



LES GRANDES PRIORITÉS

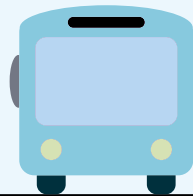


Propreté, déchets et environnement

76,3 M€ soit 10 % du budget

On y retrouve :

- **38,7M€** de dépenses de personnel
- **37,6M€** de dépenses directes, dont:
 - **15,4M€** pour le traitement des déchets par l'Unité de Valorisation Énergétique
 - **6,6M€** pour les autres filières de traitement des déchets
 - **6,1M€** pour la propreté urbaine
 - **4,7M€** pour la collecte et la valorisation des déchets
 - **3M€** pour la gestion et la prévention des risques environnementaux, la qualité de l'air et le climat
 - **1M€** pour l'éducation à l'environnement et l'écologie du territoire
 - **0,7M€** pour la mission TERRE



Les mobilités

59,6 M€ soit 8 % du budget

Les mobilités sont notamment constituées de :

- **12,4M€** de dépenses de personnel
 - **1,2M€** pour le SIRAC
 - **0,6M€** pour les stationnements en ouvrage,
 - **0,2M€** pour la gestion de la mise en place de la Zone à Faibles Émissions
- **47,2M€** de dépenses directes, répartis entre:
 - **38,4M€** de subvention d'équilibre au budget annexe des mobilités actives répartis entre:
 - **6,6M€** pour les voies publiques dont 1,4M€ lié au transfert des routes nationales





La culture, la vie sociale, la santé et l'action sociale, la jeunesse, les sports et loisirs

52,2 M€ soit 7 % du budget

Cela comporte :

- **21,7M€** de dépenses de personnel
- **30,5M€** de dépenses directes, dont :
 - **13,5M€** pour les solidarités, la santé et la jeunesse
 - **8,1M€** pour les sports, dont **4,3M€** pour les piscines, plans d'eau et la patinoire, **2,7M€** pour la vie sportive et **0,8M€** pour le patrimoine sportif
 - **8,1M€** pour la culture incluant **2,4M€** de contribution de l'Eurométropole au Conservatoire,
 - 2,1M€** pour l'action culturelle et la mission de développement des publics, **2M€** pour les médiathèques métropolitaines et **1,7M€** pour les autres domaines culturels (Opéra, Orchestre, Archives, Musées)
 - **0,6M€** pour le service hygiène et santé environnementale



L'aménagement du territoire et l'habitat

21,1 M€ soit 3 % du budget

Sont compris :

- **10,4M€** de dépenses de personnel
- **10,7M€** de dépenses directes, dont principalement :
 - **3,5M€** pour l'urbanisme, dont **3M€** de subvention à l'ADEUS
 - **2,5M€** pour la politique foncière et la gestion du patrimoine
 - **1,9M€** au profit de l'habitat, principalement l'entretien des espaces extérieurs des logements sociaux
 - **1,5M€** en faveur des espaces verts
 - **0,9M€** pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage





L'action économique et l'enseignement supérieur

17,3 M€ soit 2 % du budget

Les dépenses se répartissent ainsi :

- **2,7 M€** de dépenses de personnel
- **14,6 M€** pour des dépenses directes, correspondant notamment à :
 - **3,9 M€** pour l'enseignement supérieur et la recherche
 - **2,7 M€** pour l'emploi et l'économie solidaire
 - **2,3 M€** pour le tourisme
 - **1,2 M€** pour l'appel à projet PIA – Territoires de santé de demain
 - **1,2 M€** pour le soutien à l'aéroport
 - **1 M€** pour la stratégie économique
 - **0,9 M€** de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire
 - **0,3 M€** pour la feuille de route digitale



Les services généraux et la sécurité

122,9 M€ soit 16 % du budget

Cette fonction comprend les services généraux de l'administration, qui intègrent les charges de personnel des fonctions ressource (33,4 M€), la contribution au SIS 67 (28,3 M€), les dépenses informatiques (14,3 M€), celles du parc véhicules (5,2 M€), ainsi que toutes les autres dépenses imputables aux ressources (énergie, eau, formation, vêtements de travail, subvention aux amicales du personnel et sportives, matériel, assurances, contentieux, passation de marchés etc.).



Les opérations non ventilables

166,2 M€ soit 22 % du budget

Elles intègrent notamment le financement de la section d'investissement (79 M€) et les atténuations de produits (90,2 M€), constituées principalement des attributions de compensation, de la dotation de solidarité communautaire et de la contribution escomptée au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC).



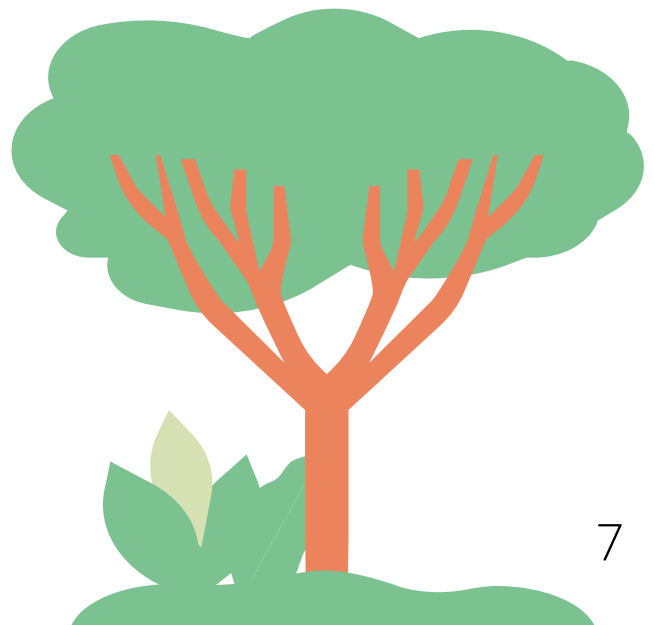
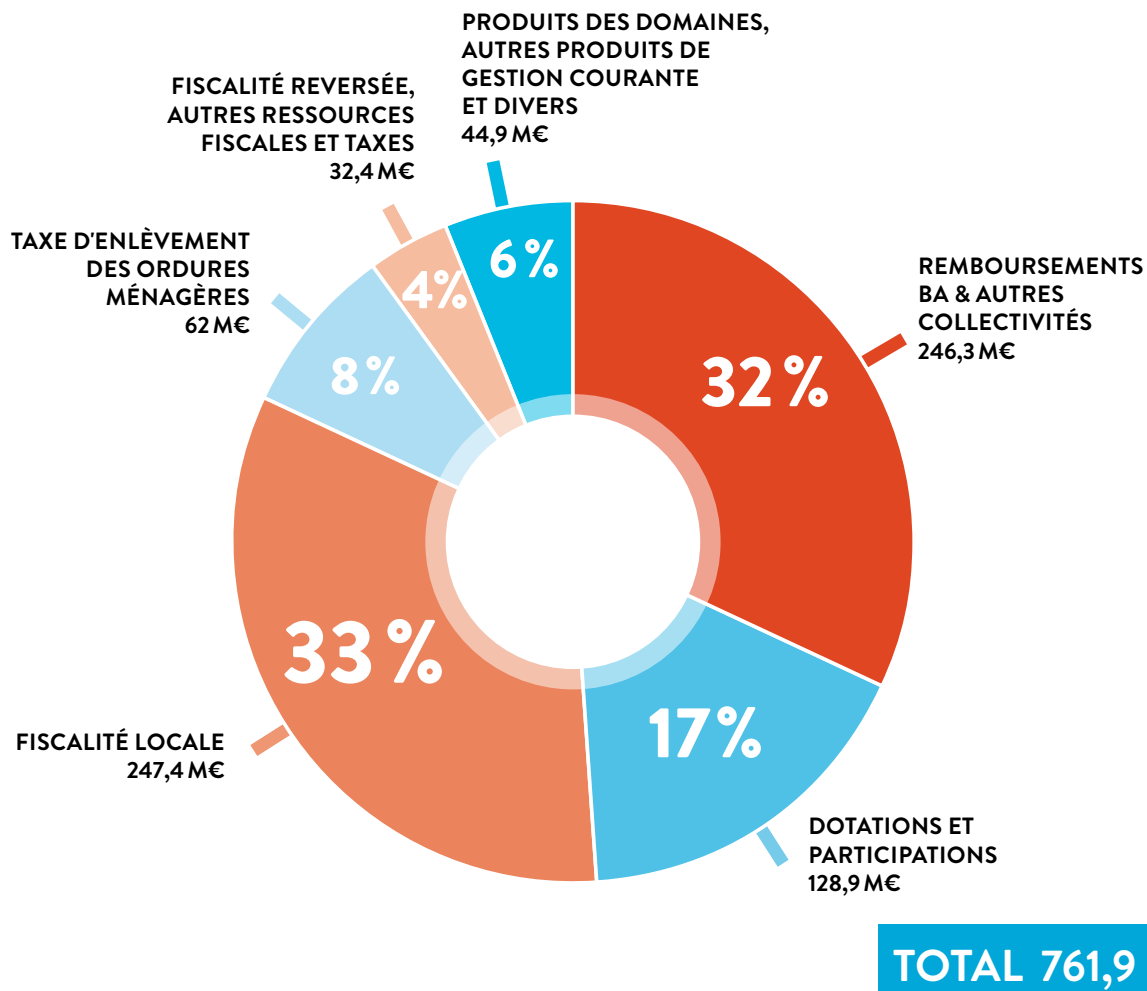
Les remboursements

246,3 M€ soit 32 % du budget

Ils intègrent notamment les dépenses de personnel remboursées (229,7 M€ dont 204,1 M€ de la Ville de Strasbourg), et les frais d'administration générales remboursées (16,7 M€ dont 10,3 M€ de la part de la Ville de Strasbourg).

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**POUR FINANCER SES DÉPENSES, L'EUROMÉTROPOLE DOIT DISPOSER DE RESSOURCES AU MOINS ÉQUIVALENTES :
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**



LES AMBITIONS DU PROJET BP 2022



LA TRANSFORMATION
ÉCOLOGIQUE POUR
UNE MÉTROPOLE
RÉSILIENTE



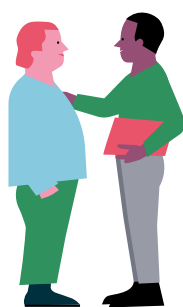
LE SOUTIEN
À L'ACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE
AU SERVICE DES
ACTEURS LOCAUX



LA RÉVOLUTION
DES MOBILITÉS
POUR FACILITER
LES DÉPLACEMENTS
DES HABITANT.ES



LA COHÉSION DU
TERRITOIRE AVEC
DES INVESTISSEMENTS
POUR TOUTES
LES COMMUNES



UNE MÉTROPOLE
DES SOLIDARITÉS
POUR TOUTES
ET TOUS